



Le 3 juin 2019

## LE DPC

**Le DPC (Développement Professionnel Continu) est un dispositif de formation :**

- Initié par la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) en 2009 et adapté par la loi de Modernisation du système de Santé en 2016
- Effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013
- Dédié aux professionnels de santé de France\*

### **1. Le DPC est un dispositif de formation réglementé**

Chaque professionnel de santé doit suivre un parcours de DPC pour remplir son obligation triennale.

Les précédents dispositifs de formation conventionnels ont été abandonnés au bénéfice du DPC et le système de crédit / point n'existe plus.

### **2. C'est une démarche active tout au long de l'exercice professionnel qui permet :**

- au professionnel de santé d'être acteur de sa formation ;
- de favoriser les coopérations interprofessionnelles et le décloisonnement entre les différents modes d'exercices (ville, hôpital).

### **3. DPC et amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, objectifs :**

- l'évaluation et l'amélioration des pratiques professionnelles et de gestion des risques ;
- le maintien et l'actualisation des connaissances et des compétences ;
- la prise en compte des priorités de santé publique (exemple : PAERPA).

De nombreux organismes de formation proposent des formations agréées DPC

## **ATTENTION !**

Il y a un **risque** avec le DPC de **main mise** sur les contenus des formations, sur les orientations théoriques via une **normalisation des pratiques** via la HAS et autres impostures.

Sur le CH Lavour nous dénonçons et contestons le poids des axes institutionnels, des axes de Pôles et du DPC. Ils plombent tous beaucoup trop et limitent les demandes individuelles.

Le DPC constitue clairement une menace refusée par la CGT.

Les agents doivent pouvoir décider de leur contenu de formation. Ce n'est pas à des organismes qui gèrent le DPC ou à la HAS à le faire !

\* Aide-soignant, audioprothésiste, biologiste médical, chirurgien-dentiste, auxiliaire de puériculture, diététicien, épithésiste, ergothérapeute, infirmier diplômé d'Etat, manipulateur d'électroradiologie médicale, masseur-kinésithérapeute, médecin, oculariste, opticien-lunetier, orthopédiste-orthésiste, orthophoniste, orthoprothésiste, orthoptiste, pédicure-podologue, pharmacien, podo-orthésistes, préparateur en pharmacie, préparateur en pharmacie hospitalière, psychomotricien, sage-femme, technicien de laboratoire médical.

## **CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !**

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : [www.cgt-chlavour.fr](http://www.cgt-chlavour.fr)